BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 3499

89 – YONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS

Ventes et cessions

340 051 713 RCS Sens.
BIO +.
Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.
Capital : 1034137.90 EUR.
Adresse : 1b, R Thénard, 89100 Sens.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION L.A.B.M.BLONDEAU Forme juridique Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Au capital de 40000 EUR Siège social 20 QU Henri Ragobert 89300 Joigny N ° RCS 478919608 RCS SENS, est société absorbée. BIO + Forme juridique Société d'exercice libéral par actions simplifiée Au capital de 1034137,9 EUR Siège social 1b R Thénard 89100 SENS N° RCS 340051713 RCS SENS, est société absorbante.Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mai 2019 à Joigny, la société Bio +, société d¿exercice libéral par actions simplifiée au capital de 1.034.137,90 euros, dont le siège social est sis 1 bis, rue Thénard à Sens (89100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 340 051 713, et la société L. A. B. M. Blondeau, société d¿exercice libéral à responsabilité limitée au capital 40.000 euros, dont le siège social est sis 20, quai Henri Ragobert à Joigny (89300), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens s sous le numéro 478 919 608, Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société L.A.B.M Blondeau par la société Bio +.La société L.A.B.M Blondeau ferait apport à la société Bio + de la totalité de son actif, soit 4.050.531 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 380.531 euros.La valeur nette des apports s'élèverait à 3.670.000 euros. En rémunération de l'apport net, 438 actions nouvelles, entièrement libérées, seraient créées, soit une augmentation de capital de la société Bio + de 33.386,33 euros.La prime de fusion s'élèverait globalement à 3.636.613,67 euros.Le rapport d'échange des droits sociaux retenu serait fixé à 438 actions de la société Bio + pour 400 parts sociales de la société L.A.B.M.Blondeau.La fusion est notamment soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales des deux sociétés.Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - Au greffe du Tribunal de commerce de Sens, au nom de la société BIO +, le 29 mai 2019.- Au greffe du Tribunal de commerce de Sens, au nom de la société L.A.B.M.Blondeau, le 29 mai 2019..